

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1197

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

12 janvier 1995 – n° 1197
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Ni vainqueurs, ni vaincus. Vraiment?

«Il n'y a dans cette fusion ni vainqueur ni vaincu». Telle est l'affirmation-profession de foi que, selon le Conseil d'Etat vaudois, «il conviendra de garder à l'esprit» à propos de l'absorption du Crédit foncier par la BCV. Dans son rapport au Grand Conseil sur l'avenir des banques cantonales, le gouvernement vaudois s'adonne-t-il à une tentative d'exorcisme ou veut-il tenir compte des enseignements de l'analyse transactionnelle, qui vise les compromis toujours heureux et les fautes jamais perdues?

Inutile de s'illusionner: dans le champ de forces appelé économie, il n'y a pas de jeux à somme nulle. Les experts les plus nuancés ni les plus fins négociateurs n'y changeront rien. En l'occurrence, on est passé en 14 mois de vagues modèles de collaboration au sein d'une holding plutôt informe au projet urgent de fusion par absorption, élaboré par deux experts extérieurs, mis au point par un comité de pilotage mixte CFV-BCV, avalisé par les conseils supérieurs des deux banques et décidé par le Conseil d'Etat, «avec effet, au plus tard, le 1^{er} janvier 1997».

Le futur établissement unique, qui sera une «banque universelle de proximité», portera le nom de Banque cantonale vaudoise. Après avoir déposé son 137^e rapport annuel, le Crédit foncier vaudois disparaîtra tout à la fois du Registre du Commerce et de la statistique bancaire tenue par la BNS. Par-delà cette importante et symbolique perte d'identité, la capitulation programmée du CFV représente l'issue belle et bien inégale d'un combat mené dans des conditions au moins partiellement fixées par le vainqueur.

Ainsi, le rapport des experts se fonde essentiellement sur les chiffres de 1993, un exercice particulièrement difficile pour le Crédit foncier vaudois, dont les marges ont fortement diminué en raison de la baisse des taux hypothécaires. S'agissant de l'image, le rapport se réfère sans distance à une seule étude, faite en juin 1993 par des étudiants Junior Entreprise HEC.

Mais il y a plus grave. Tout le dossier a été traité dans une optique commerciale et productiviste: on compare les produits et la rentabilité par employé, les charges et la marge par genre d'établissement, les frais et le rendement par succursale. A ce jeu-là, un établissement spécialisé dans le placement hypothécaire à long terme ne peut que perdre face à des banques aux activités plus diversifiées, d'autant qu'il se reconnaît lui-même pour mission d'assurer «un rôle modérateur et stabilisateur dans le domaine hypothécaire, en contribuant à préserver l'indépendance et la diversité de financement du canton».

Les propriétaires et locataires vaudois, tout comme les exploitants agricoles et viticoles, auront donc désormais affaire à une banque cantonale qui se place résolument dans une logique de banque commerciale, soumise à la concurrence et aux lois du marché – avec la suppression de 400 emplois et la fermeture de nombreux guichets dans le canton. De toute évidence, le Conseil d'Etat accorde la même priorité aux activités profitables, sans état d'âme, sans regret non plus pour le mode de «financement du long terme par le long terme», dont le CFV aura eu la spécialité bientôt disparue, sacrifiée sur l'autel de la productivité et des économies d'échelle.

On sent bien la signification culturelle de la fusion prévue: deux philosophies d'entreprise, trop différentes pour se laisser combiner, se sont affrontées. La plus flexible, la plus agressive aussi, l'a emporté.

Exit l'humanité presque naïve, le goût terrien de la sécurité, la culture tranquille du solide Crédit foncier. Exit aussi le superbe réseau politico-social de ces notaires vaudois, radicaux de naissance et de tempérament, qui auront si bien su «tenir» les vertes campagnes et même les zones moins rurales du Pays de Vaud.

Décidément, la crise et la décartellisation exigent bien des sacrifices.

YJ